

Fiche mémo : Prix des Bonnes Pratiques

Qu'est-ce-que le Prix des Bonnes Pratiques ?

Le Prix des Bonnes Pratiques a été mis en place en 2012 afin de faciliter l'accès des PME au Prix français de la qualité. Il a pour but de **mettre en valeur des entreprises** ayant mis en œuvre des **démarches exemplaires** s'inscrivant dans **l'une des cinq thématiques suivantes** :

Le leadership : il s'agit essentiellement de l'exemplarité des dirigeants et de leur rôle de modèle pour l'ensemble des collaborateurs. Ceci peut concerner des pratiques remarquables de présence sur le terrain (visites managériales, Santé Sécurité au Travail (SST), participation aux chantiers d'amélioration, implication dans la relation avec les parties prenantes externes).

La stratégie : ce facteur traite de la façon dont l'organisation candidate élabore puis communique et met en œuvre sa stratégie. Outre les méthodes de recherche des informations nécessaires à la construction de la stratégie et le processus de construction lui-même, la façon de décliner la stratégie à tous les niveaux de l'organisation et d'impliquer les collaborateurs dans sa mise en œuvre peuvent constituer des bonnes pratiques.

Le Personnel : cette désignation recouvre en fait tout ce qui touche à la gestion des collaborateurs : développement des compétences via la formation, instances de dialogue, management participatif, réseaux sociaux d'entreprise, délégation/autonomie, reconnaissance, synergie et implication, bien-être au travail.

Partenariats et ressources : ce critère concerne évidemment toutes les formes de partenariats qu'une organisation peut développer avec ses fournisseurs, son environnement sociétal et économique. Il concerne également la gestion et l'optimisation de toutes les ressources de l'organisation au profit de la stratégie retenue : ressources financières, technologiques (y compris l'utilisation des nouvelles technologies), gestion des machines et de l'outil industriel.

Processus, Produits et Services : ce dernier critère couvre tout ce qui touche à la définition, à la mise en œuvre et au pilotage des processus dans l'organisation. Il s'agit ici de tous les processus de l'organisation : ceux traitant des produits (conception, réalisation, maintien en service, démantèlement/recyclage) mais aussi ceux qui traitent de la commercialisation et de la gestion des relations clients. Bien sûr les démarches d'excellence opérationnelle (incluant en particulier les démarches Lean, six sigma ou équivalent) rentrent dans ce critère.

Qui peut concourir ?

Toute entreprise, quelle que soit sa taille peut concourir. Les catégories ouvertes sont les suivantes :

- **Grandes Entreprises** : effectif de plus de 5000 salariés (incluant filiales et établissements) ;
- **ETI** : effectif compris entre 250 et 4999 salariés ;
- **PME** : effectif compris entre 20 et 249 salariés ;
- **TPE**: effectif compris entre 1 et 19 salariés ;
- **Les Services Publics et les Associations.**

Quel est le processus pour candidater ?

> **Etape 1 :**

Aller sur le site de l'Association France Qualité Performance (AFQP), organisatrice de l'événement, pour télécharger les documents utiles :

<http://www.qualiteperformance.org/>

> **Etape 2 :**

Remplir la **fiche d'inscription** (identité de l'entreprise) à retourner **avant le 15 juin 2015** à contact@afqp.fr ;

> **Etape 3 :**

Remplir le **dossier de candidature**, à retourner **avant le 30 juin 2015** à contact@afqp.fr.

Après avoir décrit brièvement le contexte de l'entreprise ou de l'organisation candidate, il s'agit de décrire la bonne pratique proposée en précisant la raison d'être de la démarche décrite (le pourquoi), son déploiement (le comment) et les résultats obtenus ainsi que le retour d'expérience et les éventuels ajustements qui en découlent.

Calendrier 2015

- Date limite d'inscription : 15 juin
- **Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 30 juin**
- Évaluation sur sites : jusqu'au 10 septembre
- Rapports de visites : avant le 30 septembre
- Évaluation des dossiers / Comité de sélection national : 21 octobre
- Délibérations du jury : 18 novembre 2015
- **Cérémonie de remise des trophées : décembre 2015 à Bercy (Centre de conférence PMF)**

Les actes des cérémonies précédentes

Site internet de la DGE

<http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/qualite/prix-france-qualite-performance>